



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LORIENT

### Une Charte pour l'environnement et le développement durable

Porteur du projet : **Jean-Yves Le Drian, Président**

Contact : **Philippe Le Strat, chargé de mission**

La Communauté d'agglomération du Pays de Lorient, souhaitant préserver les nombreux espaces naturels de son territoire, s'est engagée en 1998 dans une Charte de l'Environnement. Cette Charte a franchi une nouvelle étape en février 2002, avec une troisième phase d'actions, élargie au développement durable. Sur la base des acquis des premiers travaux, Lorient a organisé en avril 2003 le premier salon du Développement Durable « TERRE ! », avec une forte participation d'un milieu associatif environnemental très actif.

#### 1/L'approche globale du développement durable dans le projet :

La Charte est construite autour de quatre enjeux :

- préserver les ressources naturelles et valoriser le capital identitaire et structurant : « mer-rade-vallées »
- poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement
- contribuer à la lutte contre l'effet de serre et les dérèglements climatiques tout en améliorant la qualité du cadre de vie
- favoriser la gouvernance et renforcer la dynamique de développement durable du territoire.

Ces quatre enjeux sont déclinés en dix objectifs prioritaires et ont abouti à la mise en œuvre d'un programme annuel de 43 actions partenariales.

Note d'évaluation par le comité d'experts

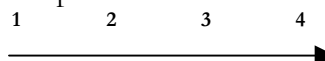


#### 2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :

Cette Charte est réalisée en étroite coordination avec la Ville de Lorient, elle-même engagée dans un Plan Municipal d'Environnement, en particulier pour l'élaboration du tableau de bord environnemental. Outre la participation de l'Etat et du Conseil général pour la mise en œuvre de la Charte, de nombreux partenaires sont associés aux 43 actions qui constituent le programme : ADEME, CSTB, Chambre d'Agriculture, CCI, Air Breizh, Eco-Emballages, CNFPT...

De nombreuses associations travaillent concrètement sur ces actions : le CRISLA, Bretagne Vivante, Eaux et Rivières de Bretagne, Nature et Culture, Collectif « Sortir du Nucléaire »...

Note d'évaluation par le comité d'experts



### **3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :**

L'éducation à l'environnement constitue un axe fort du programme d'actions, avec en particulier :

- la création d'un centre de ressources sur le développement durable (phase de préfiguration déléguée à l'association CRISLA pour éditer des lettres grand public – « Notre terre » - et former les acteurs locaux au développement durable) ;
- l'amélioration de l'accès au citoyen à l'enquête publique, avec une participation des associations maîtrisant les dispositifs d'information (Eaux et Rivières de Bretagne...) pour former les citoyens et renforcer la démocratie participative ;
- des campagnes d'éducation en milieu scolaire sur la qualité de l'eau, avec l'Office Central de Coopération à l'Ecole du Morbihan : création de mares pédagogiques, visites d'exploitations biologiques...
- l'organisation annuelle du salon « TERRRE » sur l'environnement et le développement durable, dont la première édition a eu lieu début avril.

Le site Internet de la CAPL rend régulièrement compte des actions concrètes menées pour la qualité environnementale. Par ailleurs, le programme d'actions, publié en janvier 2002, détaille chacune des 43 actions programmées dans le cadre de la Charte.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————▶

### **4/ Le caractère novateur de la démarche :**

La CAPL a investi de nombreux sujets novateurs, en particulier dans le domaine de l'agriculture, sujet sensible dans la région. Elle a ainsi, avec le concours de la Chambre d'Agriculture, engagé une action pour favoriser l'approvisionnement de la restauration collective par de produits biologiques locaux, en créant un groupe de travail avec la restauration collective de la Ville de Lorient et le groupement d'agriculteurs biologiques du Morbihan (formation des cuisiniers, sensibilisation des scolaires, organisation de l'approvisionnement et de sa traçabilité). Elle vient par ailleurs d'étendre l'interdiction des OGM dans toutes les communes de son territoire : interdiction dans la restauration collective et interdiction de la culture de plantes génétiquement modifiées.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————▶

### **5/ Les acquis effectifs:**

Le plan d'actions, très précis, a donné lieu à de nombreuses réalisations : renforcement des modes de déplacements alternatifs ; développement des filières énergies renouvelables ; guide méthodologique sur le développement durable du PLU ; préparation du futur siège de la CAPL selon la démarche HQE... et s'appuie sur une forte coopération avec le tissu local et régional des associations de protection de la nature et de l'environnement.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————▶

**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....  
.....